

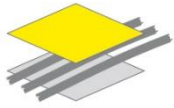
**CCCA-BTP**

*Le réseau de l'apprentissage BTP*

*LES APPEL À PROJETS  
DU CCCA-BTP*

**« Excellence des métiers »**

**Règlement de consultation**



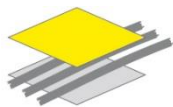
**CCCA-BTP**

*Le réseau de l'apprentissage BTP*

## SOMMAIRE

### Partie I – Informations générales

1. Préambule
2. Présentation du CCCA-BTP
3. Conditions de recevabilité et critères de sélection
4. Auditions et sélections
5. Constitution des dossiers de réponse
6. Eligibilité et modalités de financement
7. Notification de prise en charge et conventionnement des projets
8. Suivi et évaluation des projets
9. Déontologie et publicité

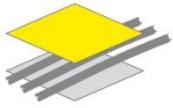


## SOMMAIRE

### Partie II – Excellence des métiers

*Comment mieux identifier, former et accompagner les apprentis à la préparation des concours nationaux et internationaux sur les métiers du BTP? (Olympiades des métiers, Euroskills, Worldskills, et meilleur apprentis de France)?*

1. Contexte de la thématique
2. Objectifs de l'appel à projets
3. Caractéristiques attendues et critères des projets
4. Livrables
5. Modalités de suivi et accompagnement des projets
6. Bénéficiaires finaux des projets
7. Budget alloué aux projets
8. Communication du dossier de candidature

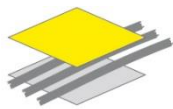


**CCCA-BTP**

*Le réseau de l'apprentissage BTP*

# Partie I

## Informations générales



**CCCA-BTP**

*Le réseau de l'apprentissage BTP*

## 1. Préambule

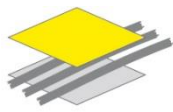
Le présent règlement de consultation vise à informer les candidats des conditions et des règles de publication, de dépôt et de sélection des projets proposés.

### **Pilotage**

- Secrétariat général du CCCA-BTP
- Cellule d'appel à projets :
  - Direction de la Transformation stratégique
  - Direction Finances, Évaluation, Patrimoine et Systèmes d'information
  - Pôle Affaires juridiques et Vie Institutionnelle

### **Expertises métiers**

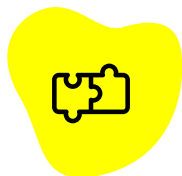
- Direction de la Communication
- Direction des Politiques de formation et de l'innovation pédagogique
- Direction du Marketing, du Développement et de l'Innovation stratégique



**CCCA-BTP**

Le réseau de l'apprentissage BTP

## 2. Présentation du CCCA-BTP



Le CCCA-BTP (*Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics*) est un organisme à gouvernance paritaire des branches du bâtiment et des travaux publics. Outil des professionnels du secteur de la construction, il met en œuvre la politique de formation professionnelle initiale aux métiers de la construction par l'apprentissage définie par les partenaires sociaux des branches du bâtiment et des travaux publics.

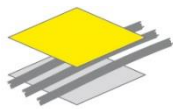
Géré et financé par les professionnels du bâtiment et des travaux publics eux-mêmes, le CCCA-BTP développe depuis près de 80 ans une solide expertise pédagogique de l'alternance et fait de l'innovation un marqueur fort de son action, reconnue au niveau national et bien au-delà des frontières des professions du BTP.

Son ancrage paritaire le connecte directement aux réalités des métiers du bâtiment et des travaux publics et aux besoins en compétences et qualifications professionnelles des entreprises du secteur de la construction sur leur territoire. Le CCCA-BTP crée les outils pédagogiques adaptés aux besoins des entreprises, à la montée en compétences des apprentis et aux nouvelles formes d'apprentissages (BIM, réalité virtuelle, intelligence artificielle, FOAD...). Il a également créé l'incubateur WinLab', pour imaginer les formations aux métiers du BTP de demain.

Dans un environnement qui connaît une profonde mutation avec la mise en œuvre de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, où les méthodes d'apprentissage se digitalisent et les attentes des publics (entreprises, jeunes, salariés...) se diversifient, où la logique de marché s'impose et s'imposera plus que jamais, le CCCA-BTP met son expertise à disposition de l'ensemble des acteurs du bâtiment et des travaux publics (partenaires sociaux, organismes de formation...).

L'expertise du CCCA-BTP en fait un acteur unique et un interlocuteur privilégié, capable d'accompagner l'ensemble des acteurs du secteur de la construction, pour former les apprenants aux métiers du BTP et répondre aux besoins en compétences et qualifications professionnelles des entreprises du secteur de la construction et anticiper les évolutions à venir.

Il accompagne notamment les organismes de formation, pour développer et promouvoir leur activité et accroître leur performance. Pour exercer ses missions, le CCCA-BTP dispose d'une cotisation versée chaque année par les entreprises du BTP. Le dispositif de formation professionnelle initiale par l'apprentissage aux métiers du BTP pour les jeunes de 15 à 29 ans comporte plus de 100 diplômes du CAP au diplôme d'ingénieur et des titres professionnels, dans une trentaine de métiers du BTP.



**CCCA-BTP**

*Le réseau de l'apprentissage BTP*

## 3. Conditions de recevabilité et critères de sélection

### a. Conditions de recevabilité

Pour être recevables, les dossiers devront être adressés complets dans les temps impartis énoncés dans la partie II. La cellule d'appel à projets s'assure de la recevabilité et de l'éligibilité des projets. Les appels à projets restent ouverts à consultation et à une réponse à partir de leur mise en ligne sur une période de 3 semaines à 1 mois. L'instruction, et l'évaluation des dossiers sont faits en une seule vague par la cellule de sélection composée des directions en charge du pilotage et des directions métiers concernées par les appels à projets.

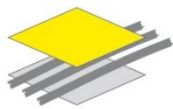
Est éligible toute personne morale répondant cumulativement aux critères mentionnés, dont la capacité de justifier d'un projet économiquement viable doit être démontrée, et dont l'activité s'inscrit dans le périmètre des porteurs possibles et des actions des appels à projets, sous réserve de la part de sous-traitance autorisée.

Les appels à projets souhaitent encourager le renforcement des coopérations existantes et la création de coopérations originales entre acteurs publics et privés d'un territoire, acteurs historiques et émergents.

Dans le cas de constitution d'un consortium, il est impératif de **désigner une personne morale mandataire des membres du groupement et porteuse du projet** et de présenter un accord de consortium.

Celui-ci détaillera les règles de gestion entre les participants et, le cas échéant, lorsque le projet peut déboucher sur un « livrable », que le porteur et les participants au groupe projet souhaitent exploiter et commercialiser, le régime attendu de ces droits d'exploitation (notamment patrimoniaux).

L'accord formalisera la co-responsabilité des acteurs pour assurer l'atteinte des objectifs du projet, de ses effets et résultats potentiels.



**CCCA-BTP**

*Le réseau de l'apprentissage BTP*

## **b. Critères de sélection des projets**

Les critères de sélection ci-dessous sont identiques à l'ensemble des appels à projets lancés par le CCCA-BTP. À cela peuvent s'ajouter d'autres critères spécifiques mentionnés dans la partie II - Spécificités.

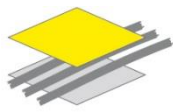
Les critères de sélection sont répartis en nombre de points sur 100 :

- Qualité et performance du projet, son caractère innovant et conforme aux objectifs mentionnés dans la partie II (offres de services/ services clients) /**35 points** ;
- Expertise et expérience dans le domaine de la formation, de l'apprentissage et du suivi socioéducatif ou socioprofessionnel, ainsi que la connaissance du secteur des métiers du BTP /**20 points** ;
- Calendrier et rétroplanning de la conception, de la réalisation et de la mise en exploitation du projet et de ses productions ainsi que l'équipe projet pressentie /**15 points** ;
- Perspectives de démultiplication, d'essaimage et de valeur ajoutée du projet et de ses « livrables » (indicateurs de performance du projet, ci-dessus) /**20 points** ;
- Budget prévisionnel et éléments permettant de sécuriser le déploiement du projet/ **10 points**

La commission de sélection s'attachera également à regarder :

- la pertinence de la proposition, notamment au regard des orientations de l'appel à projets ; capacité à atteindre les publics visés ; qualité des éléments et démarches de diagnostic préalables ; qualité des actions proposées au vu de ces éléments de diagnostic ; caractère structurant du projet
- la pertinence du ciblage à l'égard des problématiques spécifiques d'un territoire ou d'une région : les propositions n'ont pas vocation à être uniformes sur l'ensemble des territoires
- qualité et crédibilité du porteur de projet (ou du consortium) : compétences et expériences réunies ; qualité de la gouvernance envisagée ; qualité du modèle économique ; qualité du système d'informations, évaluer et améliorer en continu le programme d'action ;
- qualité et densité des partenariats territoriaux envisagés ; capacité à mobiliser toute partie prenante pertinente ; complémentarité avérée de la proposition au regard des dispositifs existants
- qualité de la démarche d'expérimentation ; capacité à faire évoluer le dispositif en mode agile, au fur et à mesure du déploiement du projet ; dispositifs envisagés de réflexivité, de pilotage, d'évaluation et de capitalisation des expériences
- perspectives de démultiplications et/ou d'essaimage
- capacité réelle à déployer le projet





**CCCA-BTP**

*Le réseau de l'apprentissage BTP*

## 4. Auditions et sélections

Les comités créés pour l'occasion ne sont pas publics ; les candidats, leurs ayants droits ou leurs ayants cause n'y sont ni admis, ni représentés.

- **Ouverture des plis**

La commission de sélection procède à l'ouverture des plis, à l'examen et à l'évaluation technique des dossiers-projets au regard des objectifs et propose au groupe de travail paritaire d'appel à projets (GTP AàP) une pré-sélection de projets. Le GTP en assure la sélection qui sera présentée en Conseil d'Administration.

Le contrôleur général de l'État et/ou le commissaire du gouvernement est invité aux réunions de sélection.

- **Présentation orale et audition** des porteurs de projets dans la période de consultation et à l'issue d'une présélection des meilleurs projets

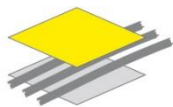
Le CCCA-BTP se laisse l'opportunité d'organiser les auditions des candidats afin qu'ils présentent et précisent leur projet - période dite de « présentation orale ». Les candidats recevront alors une lettre de convocation dite lettre d'audition.

### Etapas majeures de la consultation et attendus en termes de restitutions :

Une présélection sur dossier est effectuée afin de ne retenir que les candidats porteurs de projet(s) admis à concourir sur leurs projets, et donc, potentiellement éligibles à participer à la phase de « présentation orale ». Il s'agira de disposer de suffisamment d'éléments pour analyser la structure du déposant et permettre à la commission d'appels à projets de mieux le « positionner » au regard des attendus.

En parallèle, les participants retenus pourront ou non être invités séparément, par lettre de convocation à une réunion d'audition au CCCA-BTP des porteurs de projets (« short list »): présentation et précision de leur projet, premières compréhensions du contexte et objectifs, vision de la réponse, livrables (« maquetage », échantillons, canaux de diffusion, organisation, etc.).

La lettre de convocation intègre l'indication du CCCA-BTP les points faibles du dossier, en vue de produire, pour le projet, une proposition économique, juridique et technique complète et définitive et, de préciser les moyens et ressources de celle-ci (équipe projet, financement et contractualisation). À défaut de plusieurs candidatures, mais de la présentation d'un dossier-projet éligible, le CCCA-BTP se réserve la possibilité néanmoins de retenir ce candidat unique et de dialoguer avec lui seul.



**CCCA-BTP**

Le réseau de l'apprentissage BTP

La phase de présentation orale lors de l'audition est restreinte à un temps déterminé équivalent entre candidats admis. La convocation à cette audition comportera les modalités de déroulement de celle-ci (présentation du porteur, du projet, questions-réponses, « challenge » sur les points d'améliorations).

À l'issue de ces échanges, les participants seront invités à déposer un dossier-projet complet et définitif.

Les offres finales seront instruites par les services du CCCA-BTP et appréciées par le GTP Appel à projets, selon les critères d'attribution, avec une grille de notation répartissant les points. Celui-ci rend son rapport en vue du Conseil d'administration du CCCA-BTP affectant les subventions au projet.

Le comité instruit une proposition de montant de financement en vue de la note d'affectation de la subvention présentée au Conseil d'administration et comportant : un rappel du déroulement de l'appel à projets, les conditions de la sélection, les critères de choix, les projets déposés, leurs objets et objectifs, écartés et retenus, les raisons de la présélection d'un ou de plusieurs projets.

Au vu de l'avis motivé du comité, la personne responsable de l'appel à projets désigne le ou les projets sélectionnés (après rappel des motivations du choix). Elle enverra alors à chaque candidat le résultat qui le concerne ainsi qu'une explication de la décision le concernant.

## Rappel du processus de sélection

### Hypothèse 1 – Dossier retenu sans audition orale



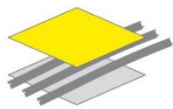
### Hypothèse 2 : Dossier retenu avec audition orale



### Hypothèse 3 : Dossier non retenu



Dépôt dossier candidature  
- J -



**CCCA-BTP**

Le réseau de l'apprentissage BTP

## 5. Constitution des dossiers de réponses

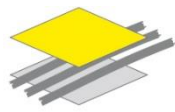
### a. Pièces techniques

- Une synthèse des éléments fondamentaux du projet en 4 pages (cf. annexe)
- Une présentation du porteur de projet et de ses éventuels partenaires
- Une description des moyens humains pressentis sur le projet [nombre de professionnels mobilisés et leur rôle]
- Un détail des moyens techniques mobilisés [ressources mises à disposition]
- Une présentation des actions prévues pour les objectifs assignés
- Une description de la gouvernance du projet [composition du comité de pilotage du projet et le calendrier prévisionnel de son fonctionnement]
- L'équipe projet, les méthodes de travail et de gestion de projet
- Un calendrier type de conception et/ou déploiement du projet
- Les références dans les mêmes domaines
- Les annexes financières [tableau prévisionnel des dépenses du projet]
- Le plan de financement permettant de sécuriser le déploiement du projet
- Rétroplanning des actions du projet (tableau rétroplanning)

**À titre d'exemple vous trouverez sur le site un modèle de dossier -type- de réponse à télécharger pouvant vous inspirer ainsi qu'un document de présentation de votre projet.**

### b. Pièces administratives

- Une lettre de candidature pour le projet et le consortium mandatant le porteur du projet en cas de groupement d'entreprises
- L'attestation de responsabilité civile du porteur et de ses partenaires (à jour)
- Le dernier Bilan et compte d'exploitation du porteur et de ses partenaires, sous-traitants et intervenants indépendants
- L'extrait Kbis de l'équipe projet, y compris en cas de sous-traitance en chaîne
- La déclaration de sous-traitance nécessaire (DC4) ou de co-traitance incluant le RGPD
- Le règlement d'appel à projets (paraphé et signé)
- Relevé d'Identité Bancaire
- Tout autre document utile pour la compréhension du projet (cahier des charges etc...)



**CCCA-BTP**

*Le réseau de l'apprentissage BTP*

## 6. Éligibilité et modalités de financement

### a. Porteurs de projets pressentis - Bénéficiaires

Compte tenu de l'objet social et des missions du CCCA-BTP, de l'origine et de la nature juridique des fonds utilisés pour le financement des projets, les porteurs contribuant au portage, au pilotage, à la conception ou à la mise en œuvre desdits projets seront plutôt des acteurs de la formation du BTP, pouvant être des bénéficiaires des projets sélectionnés et financés.

Les appels à projets visent de manière privilégiée mais non exclusive tout opérateur de formation notamment en apprentissage, dans les secteurs du bâtiment, des travaux publics et connexes ou en lien avec les acteurs du BTP. Mais aussi, des opérateurs économiques pouvant faire valoir des références et des expériences dans ce secteur, compétents en matière d'orientation et d'apprentissage BTP, doté d'une personnalité morale et d'une capacité à atteindre, accompagner ou agir pour les publics cibles (jeunes, salariés et entreprises).

Le CCCA-BTP encourage les organismes de formation ayant des projets similaires à faire acte de candidature de manière groupée notamment avec des partenaires et des entreprises du secteur du BTP. Le groupement devra désigner un chef de file et le mandater à agir au nom de l'ensemble des membres. Le chef de file – mandataire sera le porteur du projet.

Le ou les projets devront concourir à la mise en place par leur(s) porteur(s) d'un projet innovant concernant plusieurs structures-opérateurs et/ou permettant des mutualisations dans la maîtrise d'ouvrage des mises en exploitation et déploiement des projets. Aussi, la réponse à l'appel à projets pourra viser des groupements d'acteurs et partenariats nationaux, interrégionaux.

### b. Budget de la cellule d'Appel à Projets

À titre indicatif, le budget total de la cellule d'appels à projets est d'environ **30 M €** pour l'ensemble des thématiques lancées en 2020.

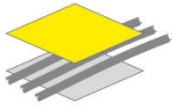
Ce budget est un budget maximum pour l'ensemble des appels à projets publiés en 2020. Ce budget sera réparti entre plusieurs porteurs et plusieurs projets.

Lorsque le projet est porté par un seul organisme de formation ou un consortium d'organismes de formation, celui-ci ne devra pas représenter un budget prévisionnel total supérieur à 175 K€. Lorsque le projet est porté par un organisateur de concours, celui-ci ne devra pas représenter un budget prévisionnel total supérieur à 1,125 M€.

### c. Dépenses éligibles

Les dépenses éligibles correspondent aux coûts directement liés à la conception et à la mise en œuvre du programme et dûment justifiés, par exemple :

- les coûts d'études et d'ingénierie de la proposition ;
- les coûts liés à la coordination, au suivi et à l'amélioration continue de l'action, les coûts d'évaluation ;



**CCCA-BTP**

*Le réseau de l'apprentissage BTP*

- les coûts de recours à la sous-traitance de prestataires ou fournisseurs associés au projet, sous réserve qu'elle ne dépasse pas 30 % du montage global du projet ou de son déploiement, sauf exception ;
- les coûts de campagne, de promotion ou de communication, y compris événementielle ;
- les coûts d'équipements (logiciel, matériels, matières d'œuvres, agencements, ornementsations, etc.)

Ne font pas partie des dépenses éligibles les investissements immobiliers liés à des constructions ou des entretiens d'immeubles.

Le financement sera versé en quatre tranches :

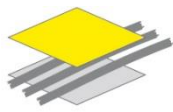
1. **30 % du financement**, au moment de la contractualisation ;
2. **20 % du financement** à mi-parcours à l'appui d'un état des dépenses engagées et de travaux/livrables produits ou justifiés ;
3. **20 % du financement** au ¾ d'avancement du projet à l'appui d'un état des dépenses engagées et de travaux /livrables produits ou justifiés ;
4. **30 % du financement** à l'issue du programme sous réserve de la réalisation effective des dépenses, à la transmission d'un rapport-bilan final du projet, et de l'atteinte du résultat proposé.

## **7. Notification de prise en charge et conventionnement des projets**

L'accord-cadre de projet et la convention de financement souscrits à l'issue de la sélection est plutôt mono-attributaire et est passée avec un porteur de projet ou le chef de file du groupement sur mandats exprimés des membres du groupement.

La convention de financement sera établie avec chaque lauréat. Elle précisera notamment :

- le contenu du projet ;
- le calendrier prévisionnel de déploiement ;
- les éléments d'appréciation nécessaires à l'analyse de la conformité des subventions (durée, coûts/charges financés, ...) ;
- le montant du financement des tranches, les critères et le calendrier prévisionnel de déclenchement des tranches successives ;
- les modalités de pilotage local, de suivi ;
- les objectifs de performance de l'utilisation du financement ;
- les modalités de communication ;
- les indicateurs de suivi et de réussite du projet.



**CCCA-BTP**

*Le réseau de l'apprentissage BTP*

## 8. Suivi et évaluation des projets

Le porteur du projet documentera la conduite de son projet de façon détaillée pour favoriser la capitalisation des expériences. Il s'engage à renseigner des indicateurs permettant de s'assurer du déploiement des dispositifs tant sur leurs aspects qualitatifs que quantitatifs.

À l'issue du projet, un bilan quantitatif et qualitatif sera produit et présenté par le porteur de projet du CCCA-BTP.

Le CCCA-BTP établira de son côté une évaluation des projets notamment au moment du paiement des tranches de subventions. Le porteur de projet enverra complétés, selon la périodicité décidée avec le CCCA-BTP, les modèles adressés ainsi que les justificatifs de dépenses liés au projet. La documentation rendant compte des actions financées dans le cadre des appels à projets, de leurs résultats et de leur impact, a vocation à être rendue publique au terme du processus.

## 9. Déontologie et publicité

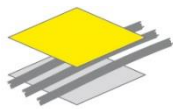
### a. Transparence, régularité et égalité de traitement

Les documents transmis dans le cadre de ces appels à projets sont soumis à la plus stricte confidentialité et ne sont utilisés que pour la bonne marche du processus de sélection.

Les phases d'auditions avec les candidats sont menées par le CCCA-BTP individuellement et séparément avec chaque candidat. Les candidats, les termes des discussions, épreuves et échantillons intermédiaires d'un candidat restent confidentiels et non communiqués par le CCCA-BTP aux autres candidats. Aucune indication n'est donnée au candidat par le CCCA-BTP sur les candidats et les projets concurrents jusqu'à la notification à l'attributaire du financement et dans la limite de ce qui est diffusable entre candidats (la seule publication des projets sélectionnés).

Les échanges sont menés dans le respect des principes d'égalité de traitement entre candidats et de mutualisation des informations relatives aux réponses d'intérêts communs pouvant servir positivement les offres de l'ensemble des candidats. Aucune prise de contact n'est autorisée directement avec les membres du jury, pour garantir l'égalité et l'unicité de traitement des candidats et une mutualisation optimale des questions-réponses.

Toute personne ayant un intérêt personnel à agir dans les projets sélectionnés devra s'abstenir de donner son avis. Les résultats de l'appel à projets font l'objet d'une notification à chacun des porteurs de projet ayant candidatés. Dans toutes ses démarches, le porteur s'engage à respecter la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel en vigueur, en veillant notamment à l'information et à l'exercice des droits des personnes concernées. Le projet s'inscrira dans le respect de l'application du règlement général européen relatif à la protection des données personnelles.



**CCCA-BTP**

*Le réseau de l'apprentissage BTP*

## **b. Responsabilité**

---

Le CCCA-BTP ne saurait en aucune circonstance être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de :

- la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement de l'appel à projets ;
- la perte ou de l'altération de toute information ou donnée ;
- la contamination du matériel informatique du candidat ;
- d'une indisponibilité temporaire, partielle ou totale, du site Internet notamment en cas de maintenance du site Internet ou du serveur sur lequel il est hébergé ;
- toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité pour le candidat de participer à l'appel à projets.

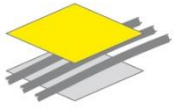
Il est précisé que le CCCA-BTP ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, et ce pour quelque raison que ce soit, en lien avec l'utilisation d'un service de communication en ligne.

Il appartient à tout candidat d'adopter toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte et actes de piraterie.

## **c. Publicité**

---

Le présent appel à projets a été rendu accessible à tous publics sur le site du CCCA-BTP, rubrique appels à projets.



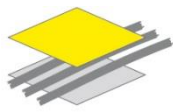
**CCCA-BTP**

*Le réseau de l'apprentissage BTP*

## Partie II Excellence des métiers

Comment mieux identifier, former et accompagner les apprentis à la préparation des concours nationaux et internationaux sur les métiers du BTP? (Olympiades des métiers, Euroskills, Worldskills, et meilleur apprentis de France)?





**CCCA-BTP**

*Le réseau de l'apprentissage BTP*

# 1. Contexte de la thématique

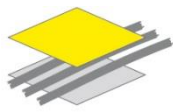
## A. Préambule

Le secteur de la construction est l'un des premiers de l'économie française. Dynamique et innovant, il est à la pointe des enjeux environnementaux et en première ligne des grandes mutations sociétales et numériques qui façonnent le monde d'aujourd'hui et celui de demain. Experts dans leurs métiers, fiers d'être les constructeurs du cadre de vie, les professionnels du bâtiment et des travaux publics exercent des métiers techniques, innovants et passionnants, qui offrent à chaque talent de belles perspectives d'évolution et de carrière, tout au long de sa vie professionnelle et la garantie d'un emploi hautement qualifié à long terme.

Chaque année, près de 75 000 jeunes se forment aux métiers du BTP par la voie de l'apprentissage, en alternance en entreprises et au CFA. Parmi eux, nombreux sont ceux qui chaque année, individuellement ou collectivement, participent à des concours sectoriels, dédiés à un métier ou une filière métiers, régionaux, nationaux et internationaux : WorldSkills Competition (Olympiades des Métiers), EuroSkills, Un des Meilleurs Apprentis de France, Challenge des métiers du plâtre et de l'isolation, Concours Métal Jeunes, etc. Parallèlement, les professionnels eux-mêmes participent aussi à des concours comme le Concours Un des Meilleurs Ouvriers de France.

Ces concours sont en outre une belle opportunité pour promouvoir les métiers du bâtiment et des travaux publics, mais aussi pour valoriser l'excellence des jeunes qui s'y forment par l'apprentissage. leurs compétences et leurs savoir-faire métiers y sont particulièrement reconnus. Ces événements constituent également un vecteur important pour valoriser l'investissement formation des entreprises du secteur de la construction.

Dans la dynamique renouvelée de promotion des métiers, notamment portée par l'organisation en France, en 2023, de la finale internationale de la WorldSkills Competition, les professionnels du bâtiment et des travaux publics réunis au sein du conseil d'administration du CCCA-BTP souhaitent dès maintenant favoriser, soutenir et développer les expérimentations, pour la mise en place de projets innovants relatifs à la sensibilisation et la préparation des apprentis et des apprenants à des concours métiers. Ces projets devront également impliquer les équipes pédagogiques et éducatives des organismes de formation et les entreprises formatrices du secteur pour la participation à ces concours.



**CCCA-BTP**

*Le réseau de l'apprentissage BTP*

## 1. Contexte de la thématique (suite)

Les enjeux sont de :

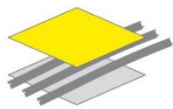
- mobiliser l'ensemble des acteurs de la formation professionnelle, en premier lieu les organismes de formation et les organisateurs de concours métiers, afin de soutenir les initiatives innovantes, qui permettent de favoriser, soutenir et développer l'excellence dans les métiers du bâtiment et des travaux publics lors de concours et, plus généralement, auprès du plus grand nombre ;
- promouvoir et assurer le rayonnement de la technicité et des savoir-faire métiers nationaux ;
- permettre aux jeunes professionnels de mesurer et développer leurs compétences, mais aussi de se confronter aux exigences du marché du travail ;
- saisir les opportunités qu'offrent les concours, notamment internationaux, pour développer la formation professionnelle et le recrutement des jeunes aux métiers du bâtiment et des travaux publics.

### **B. L'excellence : un objectif à poursuivre**

On entend par développement de l'excellence, l'ensemble des actions qui concourent à l'identification et la mise en œuvre des leviers de réussite et de succès lors de concours, permettant ainsi d'agir sur la recherche de la perfection des gestes et des réalisations d'ouvrages professionnels du bâtiment et des travaux publics. Cet ensemble d'actions est intimement lié à l'idée de progression personnelle, notamment par les apprentis, qui sont par nature en cours de formation. Il est également intrinsèquement lié à la réalité de confrontation aux autres professionnels, essentiellement pour déterminer quel est le professionnel en mesure, dans le cadre d'un concours, de produire l'ouvrage le plus parfait possible.

L'excellence se construit à partir d'un socle de compétences nécessaires à l'exercice d'un métier et à la production d'ouvrages dans les règles de l'art. C'est sur ce socle que la progression professionnelle se poursuit, afin de tendre vers l'excellence. Au-delà d'un point à atteindre, l'excellence devient alors un objectif à poursuivre, à valoriser et à développer.

Dans le cadre de la formation professionnelle des apprentis et plus généralement des apprenants, l'articulation du développement de l'excellence et de la formation professionnelle est particulière. Elle suppose l'identification des jeunes talents qui, pour ne pas encore pleinement maîtriser les compétences nécessaires à l'exercice légitime d'un métier, présentent les aptitudes et concentrent le potentiel nécessaire pour dépasser la maîtrise des règles de l'art et progresser vers l'excellence. Les concours permettent aux jeunes de se confronter à d'autres professionnels et donne aussi à voir l'excellence de leur parcours de formation Ils contribuent concrètement à la promotion de la réussite de la formation professionnelle dans les métiers du bâtiment et des travaux publics.



**CCCA-BTP**

*Le réseau de l'apprentissage BTP*

## 1. Contexte de la thématique (suite)

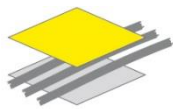
### **C. Organiser les conditions de l'excellence**

Dans les projets des centres de formation, la mise en place d'une dynamique d'information, de sensibilisation, d'entraînement et d'investissement collectif est indispensable pour faire naître des vocations. Elle favorise par ailleurs l'inscription des jeunes aux concours métiers régionaux, nationaux et internationaux. Elle s'inscrit aussi dans le développement et l'encadrement de leur préparation. Cette dynamique ne peut être appréhendée que sur un moyen ou long terme, afin de mettre en place une démarche d'information, de sensibilisation, d'entraînement professionnel et de préparation physique.

Sensibiliser et préparer des jeunes, mais aussi des équipes pédagogiques et éducatives des centres de formation à des concours métiers, nécessite l'organisation d'une démarche structurée, y compris de communication, qui permette de tendre vers l'excellence. C'est ainsi une mise en mouvement individuelle et collective qui doit s'opérer, pour permettre aux jeunes qui souhaitent s'engager dans des concours et à tous ceux qui les entourent (entreprises formatrices, centres de formation, partenaires, familles, etc.) de bénéficier de tous les atouts et des meilleures conditions pour réussir.

Sur le plan pédagogique et éducatif, cette dynamique d'engagement vers l'excellence s'inscrit aussi dans la recherche de modalités et de solutions adaptées au sein des organismes de formation. Cela implique également d'associer étroitement les entreprises formatrices d'apprentis, qui sont le premier lieu pour la construction et le développement des compétences et des talents ; les réussites d'apprentis dans les concours régionaux, nationaux et internationaux sont ainsi majoritaires dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics. L'association des maîtres d'apprentissages et des tuteurs d'entreprise, ainsi que l'acquisition de compétences et de savoir-être en situation professionnelle doit aussi être prise en compte.

Plus globalement, il s'agit ainsi d'associer l'ensemble des acteurs autour des jeunes, notamment les formateurs des centres de formation et des partenaires, dans une dynamique vertueuse ayant un objectif commun : tendre ensemble vers l'excellence et le faire savoir.



**CCCA-BTP**

*Le réseau de l'apprentissage BTP*

## 2. Objectifs de l'appel à projets

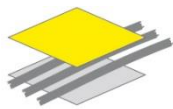
Le présent appel à projets a pour objectif d'accompagner et de soutenir l'émergence d'expérimentations et de projets innovants en vue de favoriser, développer et promouvoir l'excellence des jeunes en formation aux métiers du bâtiment et des travaux publics, inscrits dans des concours.

Les concours visés peuvent être :

- sectoriels, dédiés à un métier ou une filière métiers (exemples : Challenge des métiers du plâtre et de l'isolation, Concours Métal Jeunes) ;
- régionaux et nationaux (exemples : Concours Un des Meilleurs Apprentis de France, Concours Un des Meilleurs Ouvriers de France) ;
- internationaux (exemples : WorldSkills Competition, EuroSkills).

Le présent appel à projets vise notamment, au regard des types d'actions pouvant être proposées et précisées au point « 3. Caractéristiques des projets et critères attendus », à mettre en place des démarches d'excellence pérennes pour assurer :

- la sensibilisation et l'identification des candidats (apprentis et apprenants) potentiels et les encourager à participer à des concours ;
- la mobilisation des équipes pédagogiques et éducatives autour de projets et d'actions ayant pour objectifs de favoriser et développer leur investissement dans les concours : identification, formation et accompagnement des apprentis et apprenants dans la préparation technique, physique et mentale des candidats à des concours dédiés aux les métiers du bâtiment et des travaux publics ;
- l'association des entreprises formatrices dans les dispositifs mis en place ;
- l'optimisation des performances des candidats dans des concours à travers les dispositifs innovants proposés, pour assurer une montée en compétences.



**CCCA-BTP**

*Le réseau de l'apprentissage BTP*

### 3. Caractéristiques attendues et critères des projets

Les critères des projets précisés ci-après sont complémentaires de ceux mentionnés au point 3.a. de la partie I du présent règlement de consultation,

#### **A. Caractéristiques des porteurs de projets**

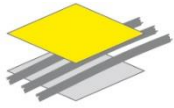
Les projets éligibles à un financement peuvent être portés par :

- des organismes de formation aux métiers du bâtiment et des travaux publics ;
- des organisateurs de concours, qui ont une dimension nationale et/ou internationale.

#### **B. Caractéristiques attendues des projets**

Les projets présentés en vue de leur expérimentation peuvent concerner les actions indiquées ci-après. Les actions mentionnées ne sont ni exclusives ni exhaustives ; les porteurs de projets sont libres de proposer toute action qui concourt à la réalisation des objectifs du présent appel à projets. Néanmoins, les projets proposés, qui pourront avoir une dimension régionale et/ou nationale, doivent apporter des réponses durables, avec la mise en place de démarches et d'actions pérennes, pour assurer la valorisation et le développement de l'excellence.

- Renforcement de la préparation technique, physique et mentale des jeunes inscrits dans un concours national ou international (exemple : constitution et coaching d'équipes métiers au niveau régional).
- Actions de sensibilisation auprès :
  - ✓ des équipes pédagogiques des organismes de formation aux différents concours et les engager dans ces concours, y compris pour identifier les talents pouvant participer à des concours ;
  - ✓ des jeunes en phase d'orientation et de leurs parents, ainsi qu'auprès d'adultes en reconversion professionnelle, à travers des concours organisés pour promouvoir les métiers et les formations dans le BTP.
- Accompagnement concernant la montée en compétences de l'ensemble des équipes engagées dans un concours (candidats, formateurs, jury, coach technique, etc.).
- Valorisation des jeunes primés lors de concours sectoriels dédiés à un métier ou à une filière métier, régionaux, nationaux ou internationaux.
- Valorisation des entreprises formatrices et des chefs d'entreprise des jeunes inscrits dans un concours.
- Mise en place de nouvelles modalités de formation dans le cadre de la préparation des jeunes à des concours (exemple : AFEST).
- Accompagnement de centres de formation et d'organismes de formation comme centres d'excellence pour la préparation nationale de candidats à des concours, y compris les organismes de formation dont sont originaires les jeunes inscrits dans ces concours.
- Proposition de parcours de formation d'excellence dans l'identification et la préparation de jeunes à des concours.



**CCCA-BTP**

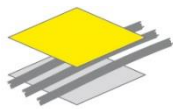
*Le réseau de l'apprentissage BTP*

## 3. Caractéristiques attendues et critères des projets (suite)

### C. Critères des projets

L'attention des porteurs de projets est attirée sur les éléments suivants dans l'élaboration de leurs projets :

- pertinence des objectifs du projet proposé ;
- publics cibles visés par le projet, ainsi que ses bénéficiaires finaux ;
- cohérence du programme prévisionnel de déroulement du projet ;
- inscription de l'action dans le projet d'établissement ;
- clarté et qualité de l'ingénierie proposée pour réaliser le projet ;
- adéquation des actions proposées avec les objectifs du projet ;
- ressources et moyens mobilisés pour réaliser le projet ;
- recours à des partenariats et/ou des expertises extérieurs au porteur de projet ;
- pertinence des productions, des supports, des ressources et des méthodologies proposés pour mettre en place et réaliser le projet ;
- pertinence et cohérence du budget prévisionnel au regard des objectifs et des actions proposées ;
- critères d'évaluation des retombées attendues et réelles des projets menés (exemples : nombre de jeunes concernés et bénéficiaires du projet, impact pour les entreprises formatrices) ;
- déploiement auprès d'autres centres et organismes de formation des résultats de l'expérimentation menée.



**CCCA-BTP**

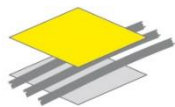
*Le réseau de l'apprentissage BTP*

## 4. Livrables

Les livrables attendus pourront être, selon la nature du projet :

- la présentation des actions effectivement réalisées, qu'il s'agisse d'actions de sensibilisation et de valorisation ou d'actions de préparation technique, physique et mentale des jeunes inscrits dans un concours régional, national ou international, auprès et/ou avec :
  - ✓ les équipes pédagogiques des centres et organismes de formation, dans le cadre de la préparation ou de la participation au concours faisant l'objet du projet ;
  - ✓ les jeunes engagés dans des concours ;
  - ✓ les jeunes primés lors de concours ;
  - ✓ les jeunes en phase d'orientation, leurs parents et d'adultes en reconversion professionnelle ;
  - ✓ les entreprises formatrices et les maîtres d'apprentissage des jeunes inscrits dans un concours ;
  - ✓ les centres et les organismes de formation eux-mêmes, notamment au regard des actions mises en place en termes de sensibilisation des publics visés par le projet ou de dispositifs de préparation de candidats à des concours.
- N.B. Les porteurs de projets devront joindre, par exemple : programme, supports de communication réalisés (imprimés, digitaux, audiovisuels, etc.) le cas échéant, panorama de presse, etc. ;
- le dispositif sera détaillé dans un guide ou un kit méthodologique, qui formalise la mise en place de ces actions. Des supports de communication, qui pourraient porter sur trois objets distincts, s'y ajouteront :
  - ✓ des supports de communication interne et externe de promotion du dispositif ;
  - ✓ des vidéos courtes de présentation de la démarche, y compris sous forme de webinaires, accessibles sur les plateformes Internet courantes ;
  - ✓ des accès à d'autres types de plateformes collaboratives dédiées.
- le cas échéant, les preuves de formation de l'ensemble des personnes engagées dans un concours (collaborateurs des organismes de formation, candidats, jury, coach technique, etc.) par la mise en œuvre du projet seront fournies. ;
- etc.

Dans tous les cas, une évaluation présentant un bilan du projet est demandée et devra être réalisée. Elle concernera toutes les actions menées, ainsi que tous les acteurs de la formation en alternance : apprenants, entreprises impliquées, partenaires extérieurs et personnels des CFA ayant participé au projet. Le bilan devra comporter les éléments prospectifs relatifs aux perspectives de déploiement, de démultiplication et d'essaimage du projet auprès d'autres organismes de formation ou porteurs de projets.



**CCCA-BTP**

*Le réseau de l'apprentissage BTP*

## 5. Modalités de suivi et accompagnement des projets

En complément de l'article 8 de la partie I, pour chaque projet lauréat, le CCCA BTP mettra à disposition un processus de suivi, d'accompagnement et d'expertise tout au long des étapes définies par le projet.

L'évaluation par le CCCA BTP des résultats attendus liés au projet sera déterminante pour assurer la pérennité du projet à court et moyen terme.

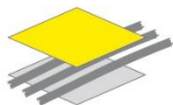
Dans le cadre des actions de communication qu'il organise, qu'il s'agisse de son support d'information Parcours BTP ou des actions de relations publiques qu'il peut organiser, le CCCA-BTP pourra organiser des reportages et valoriser, lors d'événements, les projets sélectionnés et soutenus dans le cadre du présent appel à projets.

## 6. Bénéficiaires finaux des projets

Les bénéficiaires finaux des projets proposés peuvent être :

- l'ensemble des jeunes formés aux métiers du bâtiment et des travaux publics, pour les accompagner, d'une manière générale, dans une démarche d'excellence dans l'exercice du métier auquel ils se forment et, plus particulièrement, pour les inciter à s'inscrire et à participer à des concours ;
- les jeunes en quête d'orientation professionnelle ou les adultes en reconversion professionnelle, afin de susciter de nouvelles vocations pour les métiers du bâtiment et des travaux publics ;
- les équipes pédagogiques des centres et organismes de formation, notamment les formateurs, pour les sensibiliser aux différents concours, comme projet de développement des compétences, des savoir-faire et des talents des jeunes qu'ils forment, et pour les engager dans la participation à des concours, notamment par l'identification et la préparation de jeunes à ces concours ;
- Les maîtres d'apprentissage concernés par l'identification et la montée en compétence des jeunes candidats.





**CCCA-BTP**

*Le réseau de l'apprentissage BTP*

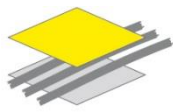
## 7. Budget des projets

Le budget total des appels à projets du CCCA-BTP est d'environ **30 M€**, pour l'ensemble des appels à projets organisés en 2020. Il constitue donc un budget maximum, qui sera réparti entre plusieurs projets et plusieurs porteurs de projets.

En fonction des éléments apportés par les candidats, les budgets alloués par projet et porteur de projet seront déterminés par un Groupe technique paritaire ad hoc et votés définitivement lors des conseils d'administration du CCCA-BTP.

Les porteurs de projets devront présenter un plan de financement détaillé et équilibré de leur projet, incluant d'autres types de financements que ceux potentiellement alloués par le CCCA-BTP.

Le CCCA-BTP sélectionnera en priorité des projets réalisables et finançables en 2020.



**CCCA-BTP**

Le réseau de l'apprentissage BTP

## 8. Communication du dossier de candidature

Les dossiers devront impérativement être déposés complets, sous forme électronique, avant la date et l'heure de réception faisant foi pour pouvoir être instruits et évalués. Tout dossier transmis uniquement en version papier ne sera pas étudié.

**Le dossiers-projets et les éléments de la candidature sont déposables par courriel *via wetransfer* à l'adresse : [cellule.aap@cca-btp.fr](mailto:cellule.aap@cca-btp.fr)**

**La date et l'heure ultimes de dépôt des dossiers-projets :**

**Délai initial**

**Le 11 MAI 2020 AVANT 20 HEURES.**

**Délai reporté**

**Le 25 MAI 2020 AVANT 20 HEURES.**

Les plis dématérialisés resteront « cachetés » et sous séquestre jusqu'à la date de la cellule d'ouverture des plis.

Le CCCA-BTP garantit une égalité de traitement pour les questions et les réponses. La confidentialité des dépôts et des échanges avec les porteurs de projets est garantie sans limite de temps, sauf informations légales obligatoires et réquisitions d'un juge.

Seuls les dépôts électroniques et dématérialisés des dossiers-réponses de candidatures « projets » via **wetransfer** acquièrent date certaine au regard des échéances de dépôts et de restitution des dossiers-projets et du « projet final ».

Contacts pour tous renseignements (1er niveau) uniquement par mail : [cellule.aap@cca-btp.fr](mailto:cellule.aap@cca-btp.fr)

**AUCUNE RÉPONSE ORALE NE SERA DONNÉE.**

L'approche par échange de courriels est **obligatoire** pour permettre la mutualisation anonyme des questions et des réponses.